

Arrondissement d'AVIGNON

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil: 27
En exercice : 27
Pris part à la Délibération : 24

DATE CONVOCATION

25 FÉVRIER 2020

DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR

25 FÉVRIER 2020

Commune de MONDRAGON

Envoyé en préfecture le 04/03/2020

Reçu en préfecture le 04/03/2020

Affiché le

ID: 084-218400786-20200302-49_2020-DE

REVIEW.

Feuillet nº 57/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 MARS 2020

L'an deux mille vingt, et le deux Mars,

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de Monsieur Christian PEYRON, Maire

Etaient présents, Messieurs :

RAFINESQUE C – SANCHEZ B – ROCHE R – LEBEGUE J – MARCHAND G – SABATIER T – TRAMIER J-F - CHARLES P – COTTIN C – BASTET S – LOPEZ M Mesdames: ROS C – BALBI F – ALTIER MA – DEPEYRE A – RIGGIO B – ROMANINI B - VICENTE V – GILLET N - CHETTOUH Y – GARCIA A - BRUNA F

Procurations: BERNARD J à BALBI F

Absent(s) Excusé(s): ROUX R - FAURE C -- LABARRE-LEBOUC B

Mr CHARLES Patrice a été nommé secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION

Approbation de la modification n°1 relative à la zone 2AUr Vu le Code de l'urbanisme,

Vu la délibération en date du 15 Juillet 2019 prescrivant la modification n°1 de la zone 2AUr du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Mondragon dans le cadre d'un projet de parc photovoltaïque,

Vu l'arrêté municipal n°660-2019 en date du 05/12/2019 prescrivant l'enquête publique de relative à la modification de la zone 2AUr du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Mondragon,

Vu les avis des Personnes Publiques Associées sur le projet du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la décision E19000163/84 du 27/11/2019 du Tribunal Administratif désignant Monsieur Daniel VAIREL en qualité de commissaire-enquêteur,

Considérant que l'enquête publique s'est déroulée du 06 Janvier 2020 au 05 Février 2020, soit 31 jours consécutifs,

Entendu les conclusions du Commissaire Enquêteur, qui précise que le dossier d'enquête et ses annexes, ainsi que les avis des personnes publiques associées ont été mis à la disposition du public, à l'accueil de la mairie, permettant un confort potentiellement optimum à son déroulement.

Considérant l'absence de toute observation du public dans cette enquête rendant ce procès-verbal de synthèse sans objet quant à sa fonction.

Au vu des éléments mentionnés ci-dessus, Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette question.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,

Nº 49/2020

Voix pour: 24 Voix contre: 0 Abstentions: 0

Acte transmis en Préfecture Le - 4 MARS 2020

et publication ou affichage du - 5 MARS 2020

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif territorialement compétent contre la présente délibération est de deux mois



Envoyé en préfecture le 04/03/2020

Reçu en préfecture le 04/03/2020

Affiché le



ID: 084-218400786-20200302-49_2020-DE

DECIDE à l'unanimité d'approuver la modification n°1 du PLU relative à la zone 2AUr.

Ainsi fait et délibéré, Pour copie conforme, Le Maire,

Christian PEYRON